



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hasebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

Arrêté DCPAJI_AR2021_0015

ARRÊTÉ PRESCRIVANT L'OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE DÉCLASSEMENT DE L'EMPRISE PLACE DE LA BOURGOGNE ISSUE DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION AS N°575 et N°577

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la propriété des personnes publiques, et notamment l'article L. 2141-1 ;

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment en son article L141-3 relatif au classement et déclassement de la voirie, et les articles R.141-4 à R.141-10 fixant les modalités de l'enquête publique préalable au déclassement de voirie ;

Vu le Code des Relations entre le Public et l'Administration ;

Vu la délibération N°9 du Conseil Municipal en date du 24 mai 2019, autorisant Madame le Maire à organiser, par voie d'arrêté, l'enquête publique prescrite par les dispositions précitées du Code de la Voirie Routière et du Code des Relations entre le Public et l'Administration visant la désaffectation et le déclassement du domaine public, de l'emprise communale située Place de la Bourgogne, d'une surface de 1.352 m², en vue d'y réaliser un équipement commercial et de services inscrit dans le programme de rénovation urbaine du quartier de la Bourgogne ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 janvier 2021 fixant la liste d'aptitude aux fonctions de Commissaire enquêteur du Département du Nord pour l'année 2021 ;

Considérant que l'emprise susvisée est utilisée à des fins de stationnement et de voie de desserte et par conséquent constitue une dépendance du domaine public ;

Considérant les pièces du dossier d'enquête publique ;

ARRÊTONS

Article 1^{er} : L'enquête publique à organiser vise à informer et recueillir les observations du public concernant le projet de désaffectation et de déclassement du domaine public communal, de l'emprise d'une surface de 1.352 m² faisant partie d'une partie plus large dénommée Place de la Bourgogne, composée des parcelles cadastrées Section AS N°575 et N°577 issues respectivement de la division des parcelles Section AS N°407 et N°562, en vue de son aliénation à l'Agence Nationale de Cohésion Territoriale (ANCT) pour la construction d'un équipement commercial et de services.

Cette enquête publique aura lieu du jeudi 2 septembre au jeudi 16 septembre 2021 inclus, soit 15 jours consécutifs dans les conditions prévues au Code de la Voirie Routière.

Article 2 : Un dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles côté et paraphé par le Commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en Mairie de TOURCOING, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture du lundi au vendredi de 8H à 17H30, au service urbanisme (2^{ème} étage).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et éventuellement consigner ses observations sur le registre de l'enquête ouvert à cet effet ou les adresser par écrit à la Mairie de TOURCOING, à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur, Hôtel de Ville 10 Place Victor Hasebroucq BP 80479 59208 TOURCOING Cedex.

Le dossier sera également consultable pendant toute la durée de l'enquête publique, sur le site internet de la Ville de TOURCOING (<https://www.tourcoing.fr>)

Article 3 : Monsieur Benoît VOUTERS Chef d'entreprise est désigné pour exercer les fonctions de Commissaire enquêteur et se tiendra à la disposition du public, pour y recevoir ses observations, à l'Hôtel de Ville 10 Place Victor Hassebroucq, en la Salle du Conseil Municipal (1^{er} étage) :

- le jeudi 2 septembre de 14H à 16H
- le vendredi 10 septembre de 10H à 12H
- le jeudi 16 septembre de 14H à 16H

Article 4 : Le présent arrêté sera publié par voie d'affiche à l'Hôtel de Ville, sur les tableaux d'affichage habituels et sur le site concerné par la procédure de déclassement, au plus tard quinze jours avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de cette dernière.

L'accomplissement des mesures de publicité sera constaté par un certificat dûment daté et signé par Madame le Maire.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié par voie d'affiche en caractères apparent huit jours au moins avant le début de l'enquête et sera rappelé dans les huit jours de l'enquête, dans la rubrique des annonces légales des éditions de la Voix du Nord et Nord Eclair.

Article 5 : A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par Monsieur le Commissaire enquêteur qui dispose d'un délai d'un mois pour remettre à Madame le Maire, son rapport et ses conclusions motivées qui pourront être consultés pendant un an à la Mairie de TOURCOING. Dès réception du rapport d'enquête publique, le Conseil Municipal sera appelé à se prononcer, par délibération sur l'opération afférente.

Article 6 : Le présent arrêté l'objet d'un recours dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera transmise au Préfet, au Commissaire-enquêteur, au Président du tribunal administratif, un exemplaire étant conservé en Mairie.

A Tourcoing, le 27 juillet 2021

Madame le Maire de TOURCOING



Doriane BECUE

Rendu exécutoire le : 30 JUL. 2021

Certifié affiché le : 30 JUL. 2021

REÇU EN PREFECTURE

Le 30/07/2021

Application ag4441-legalite.com

21_EP-953-2150*5936-2_210727-AR2021_0015